



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, mardi le 3 juillet 2012, tenue immédiatement après la séance extraordinaire de l'Agglomération de Rivière-Rouge tenue à 19h30, soit à 19h34.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Mme Julie Godard, directrice générale, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présentes.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, MM. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, Michel Robidoux, directeur des travaux publics, et Sylvain Valiquette, directeur du Service des loisirs et de la culture, sont présents jusqu'à 19h35.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h34.

246/03-07-12

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière adjointe :

en modifiant l'item K-5 de l'ordre du jour de façon à ce qu'il se lise comme suit :

K.5 Demande du Club Quad Iroquois pour circuler temporairement en véhicule tout terrain sur le chemin de la Rivière Sud le 18 août 2012,

en ajournant les items suivants au lundi 30 juillet 2012 à 19h30 :

D.5 Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs

J.10 Excavation et disposition de remblai sur la propriété de « Stock Dépôt »

J.11 Appui au Club Quad Hauts-Sommets relatif à sa demande d'aménager un nouveau sentier à l'est du réservoir Kiamika.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012

Période de questions du public

A.1 Demandes de dérogations mineures

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de juin 2012
2. Annulation de la facture de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
3. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat de sacs promotionnels



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

4. Appropriation du surplus accumulé pour le réaménagement de bureaux

C Gestion administrative

1. Embauche de personnel
2. ForSAK Internet haute vitesse : Nomination de représentants de la Ville
3. Demande de carte de crédit commerciale « Affaires » à Services de cartes Desjardins

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation : Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest : Approbation de l'addenda numéro 1 du 14 juin 2012
2. Appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation : Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest : Octroi de contrat
3. Appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation : Fourniture de gravier de type MG-12 pour l'entretien des chemins d'hiver
4. Appel d'offres public numéro 2012-01 : Conciergerie d'édifices municipaux pour une partie des années 2012, 2013 et 2014 : Ajout au contrat
5. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs - *ajourné*

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages
2. Avis de motion : Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 205 remplaçant l'annexe « A » du règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville
2. Adoption du règlement numéro 206 modifiant le règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage
3. Adoption du règlement numéro 207 modifiant le règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture

G Sécurité publique

1. Dépôt des corrections apportées par le greffier à la résolution numéro 174/07-05-12
2. Renonciation à mettre fin à 2 des 3 ententes visées à la résolution numéro 174/07-05-12

H Transport routier

1. Installation et branchement d'une lumière de rue avec potence sur le poteau électrique situé à l'angle du chemin du Rapide et du chemin Raymond

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Modification de noms de chemins
2. Demande de PIIA 2012-P05 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
3. Demande de PIIA 2012-P06 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
4. Demande de PIIA 2012-P07 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
5. Demande de PIIA 2012-P08 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
6. Demande de PIIA 2012-P09 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
7. Demande de PIIA 2012-P10 / PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales
8. Demande de PIIA 2012-P11 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
9. Demande de PIIA 2012-P12 / PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
10. Excavation et disposition de remblai sur la propriété de « Stock Dépôt » - *ajourné*
11. Appui au Club Quad Hauts-Sommets relatif à sa demande d'aménager un nouveau sentier à l'est du réservoir Kiamika - *ajourné*
12. Mandats à une firme d'avocats pour mise en demeure, constat d'infraction et procédure judiciaire
13. Compilation de données par le milieu municipal dans le cadre du projet « portrait énergétique » de la Table régionale de l'énergie et de la CRE Laurentides : Désignation d'un responsable du dossier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

K Loisirs et culture

1. Approbation de l'entente relative à la location de glace au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 entre la Ville et le Club de curling Vallée de la Rouge
2. Approbation du bail pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge
3. Dossier « Ville active » : Achat de supports à vélo
4. Demande d'aide financière sur le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la montagne du Camping Sainte-Véronique - phase 1
5. Demande du Club Quad Iroquois pour circuler temporairement en véhicule tout terrain sur le chemin de la Rivière Sud le 18 août 2012

L Divers

1. Tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV)
2. Tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle
3. Maintien du contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de l'entreprise Forex inc. dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

247/03-07-12

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2012

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2012 soit adopté tel que préparé par M. Pierre St-Onge, greffier.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est soulevée.

Note : Mme Nicole Bouffard, MM. Jean-Louis Boileau, Michel Robidoux et Sylvain Valiquette quittent la séance. Il est 19h35.

GESTION FINANCIÈRE

248/03-07-12

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE JUIN 2012

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes de juin 2012 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

| | |
|--|---------------|
| Salaires (ch. # 19625 à 19985) : | 147 176,55 \$ |
| Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) : | 116 114,65 \$ |
| Comptes courants (ch. # 120891 à 121108) : | 576 740,95 \$ |
| Total : | 840 032,15 \$ |

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 170.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 170 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 170.

ADOPTÉE

249/03-07-12

ANNULATION DE LA FACTURE DE LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES (CAUCA)

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'annuler la facture émise le 14 juin 2011 par la Ville de Rivière-Rouge à la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) au montant de 2 803,30 \$.

ADOPTÉE

250/03-07-12

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT DE SACS PROMOTIONNELS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'entériner le contrat accordé par la trésorière de la Ville, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, à la compagnie « Atelier Éclipse » pour l'achat de cinquante (50) sacs promotionnels pour la Ville pour un montant total de 715,72 \$ incluant les taxes applicables.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 715,72 \$.

ADOPTÉE

251/03-07-12

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE BUREAUX

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accorder un contrat à la compagnie « Robert Légaré » pour le réaménagement du bureau de la trésorière et le bureau de la réception de l'hôtel de ville pour un montant total de 2 700,00 \$ incluant les taxes applicables.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 2 700,00 \$.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

252/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

GESTION ADMINISTRATIVE

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de :

- Mme Karine Villeneuve, à titre d'étudiante au poste de sauveteur principal à compter du 23 avril 2012;
- M. Vincent Denis, à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint à compter du 11 juin 2012;
- Mme Maude Després, à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint à compter du 11 juin 2012;
- Mme Évelyne Groulx, à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint à compter du 16 juin 2012;
- M. Guillaume Larose, à titre d'étudiant au poste de sauveteur adjoint à compter du 11 juin 2012;
- Mme Gabrielle Mathieu, à titre d'étudiante au poste de sauveteur adjoint à compter du 11 juin 2012;
- Mme Cynthia Boyer-Turpin, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 2 juin 2012;
- Mme Arianne Charlebois, à titre d'étudiante au poste d'animatrice pour le camp de jour à compter du 25 juin 2012;

conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

253/03-07-12

FORSAK INTERNET HAUTE VITESSE : NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De nommer Mme Julie Godard, directrice générale, et M. Alain Deslauriers à titre de représentants de la Ville de Rivière-Rouge pour le projet de déploiement d'un réseau « fiber to the home » (FTTH) dans les municipalités de Labelle et La Macaza et dans la Ville de Rivière-Rouge, tel projet étant mis de l'avant par ForSAK TechnoCom inc.

ADOPTÉE

254/03-07-12

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT COMMERCIALE « AFFAIRES » À SERVICES DE CARTES DESJARDINS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que la trésorière de la Ville soit autorisée à présenter à Services de cartes Desjardins une demande de carte de crédit commerciale « Affaires » et d'un prêt à terme « Financement Accord D » au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite représentante soit autorisée à signer au nom de la Ville de Rivière-Rouge tout document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 216/04-06-12 adoptée à la séance du 4 juin 2012, dont le titre est « Carte Visa Desjardins ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

255/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-03 SUR INVITATION : FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-MARSAN OUEST : APPROBATION DE L'ADDENDA NUMÉRO 1 DU 14 JUIN 2012

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'addenda numéro 1 daté du 14 juin 2012 préparé par la Ville relatif à l'appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation de la Ville concernant la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest.

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 219/04-06-12 adoptée à la séance du 4 juin 2012 se rapportant au sujet, aux contenus et aux documents précités.

ADOPTÉE

256/03-07-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-03 SUR INVITATION : FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-MARSAN OUEST : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation relatif à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest, le résultat de l'ouverture des soumissions du 27 juin 2012 est le suivant :

| Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission | Montant total de la soumission incluant les taxes applicables |
|--|--|
| Pavages Wemindji inc. Le 27 juin 2012 à 11h04 | 76 436,68 \$ |
| Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. Le 27 juin 2012 à 11h40 | 75 135,91 \$ |
| Asphalte Desjardins inc. Le 27 juin 2012 à 13h13 | 71 613,99 \$ |
| Les Entreprises Guy Desjardins inc. Le 27 juin 2012 à 13h14 | 70 800,35 \$ |

CONSIDÉRANT l'étude des quatre (4) soumissions reçues effectuée par le directeur des travaux publics de la Ville et sa recommandation quant à l'octroi du contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal adjuge le contrat pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux (type de mélange EB14 et type de bitume PG58-34) sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest, dans le secteur Marchand de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « Les Entreprises Guy Desjardins inc. » au coût de 70 800,35 \$ incluant les taxes applicables (coût de 61 578,90 \$ plus les taxes applicables), le tout selon sa soumission du 27 juin 2012.

De décréter que la fourniture et la pose de matériel bitumineux, sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest, soient réalisées pour une mise en place du matériel



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

pour un total de plus ou moins 564 tonnes métriques, pour une longueur totale de plus ou moins 757 mètres linéaires, le tout conformément à l'appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation et aux documents de soumission de la Ville s'y rapportant datés du 4 juin 2012, à l'addenda numéro 1 de la Ville daté du 14 juin 2012, le tout portant l'identification « Appel d'offres numéro 2012-03 sur invitation fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest » et à « l'Annexe A formule de soumission » complétée par la compagnie « Les Entreprises Guy Desjardins inc. » en date du 27 juin 2012.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ce contrat, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les coûts liés à cette dépense soient acquittés :

- à même le surplus accumulé de la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre de ses compétences de proximité pour un montant maximum de 70 000,00 \$;
- à même le budget de la Ville pour le solde de la dépense totale reliée à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux sur une partie du chemin du Lac-Marsan Ouest.

ADOPTÉE

257/03-07-12

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2012-04 SUR INVITATION : FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard, appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de l'appel d'offres numéro 2012-04 sur invitation de la Ville relatifs au dossier en titre, tels que préparés et datés du 3 juillet 2012.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées sur invitation écrite auprès des compagnies/entreprises choisies par le directeur général, M. Alain Deslauriers, le 29 mai 2012 pour la fourniture de dix mille tonnes métriques (10 000 t.m.) de gravier de type MG-12 (0-1/2'') pierre supplémentaire (mélange spécial) pour l'entretien des chemins d'hiver.

Que les soumissions dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville de Rivière-Rouge dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION FOURNITURE DE GRAVIER DE TYPE MG-12 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 26 juillet 2012 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par le greffier, ou son substitut, le 26 juillet 2012 à 14h05 au bureau de la Ville.

ADOPTÉE

258/03-07-12

APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 2012-01 : CONCIERGERIE D'ÉDIFICES MUNICIPAUX POUR UNE PARTIE DES ANNÉES 2012, 2013 ET 2014 : AJOUT AU CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2012-01 pour la conciergerie d'édifices municipaux, le conseil municipal, par la résolution numéro 086/05-03-12 adoptée à la séance du 5 mars 2012, a adjugé le contrat relatif à la conciergerie des six (6) édifices municipaux suivants de la Ville à Mme Line Isabelle, étant la seule soumissionnaire conforme, au prix forfaitaire de 71 352,00 \$ plus les taxes applicables, tel montant réparti mensuellement comme suit, plus les taxes applicables :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

| | |
|--|-------------|
| ➤ hôtel de ville : | 815,00 \$ |
| ➤ édifice Félix-Gabriel-Marchand : | 718,00 \$ |
| ➤ bureau municipal du secteur Sainte-Véronique : | 335,00 \$ |
| ➤ bibliothèque municipale des secteurs L'Annonciation-Marchand : | 385,00 \$ |
| ➤ bibliothèque municipale du secteur Sainte-Véronique : | 335,00 \$ |
| ➤ salle municipale du secteur Sainte-Véronique : | 385,00 \$ |
| total mensuel : | 2 973,00 \$ |

tel contrat étant pour une durée de deux (2) ans, soit du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2014, et devant être payé à l'artisan à raison de vingt-quatre (24) paiements égaux, effectués une fois par mois soit le (ou vers le) 15^e jour de chaque mois à compter de mai 2012;

CONSIDÉRANT que, depuis l'adoption de cette résolution, le 1^{er} juillet 2012, la Ville a ajouté une superficie de 364 pieds carrés aux travaux de conciergerie à effectuer au bureau municipal du secteur Sainte-Véronique, soit pour les nouveaux locaux aménagés au 1^{er} étage de cet édifice, et par ce fait, la Ville doit ajuster à la hausse le contrat de conciergerie à Mme Line Isabelle d'un montant forfaitaire de 1 130,96 \$ plus les taxes applicables, soit un montant de 53,86 \$ par mois plus les taxes applicables, couvrant ainsi la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2014, pour un total de vingt-et-un (21) mois;

CONSIDÉRANT que Mme Line Isabelle a accepté la modification au contrat initial aux montants identifiés ci-dessus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 086/05-03-12, adoptée à la séance du 5 mars 2012, de manière à ajouter au contrat initial de conciergerie de Mme Line Isabelle un montant forfaitaire de 1 130,96 \$ plus les taxes applicables, soit l'ajout d'un montant de 53,86 \$ par mois plus les taxes applicables devant être payé à l'artisan à raison de vingt-et-un (21) paiements égaux, le tout couvrant ainsi la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 mars 2014.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 208 CONCERNANT LE NOURRISSAGE DES ANIMAUX SAUVAGES

M. le conseiller André Tremblay donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 208 concernant le nourrissage des animaux sauvages.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 209 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 209 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal.



No de résolution
ou annotation

259/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 205 REMPLAÇANT L'ANNEXE « A » DU RÈGLEMENT NUMÉRO 170 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DES FINANCES ET DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES, DE PASSER DES CONTRATS ET D'ENGAGER DES EMPLOYÉS AU NOM DE LA VILLE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 mai 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 205 remplaçant l'annexe « A » du Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 205, remplaçant l'annexe « A » du Règlement numéro 170 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville, est reproduit au livre des règlements.

260/03-07-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 169 DÉCRÉTANT LES RÈGLES SUR LE BRÛLAGE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Normand Gravel lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 206 modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 206, modifiant le Règlement numéro 169 décrétant les règles sur le brûlage, est reproduit au livre des règlements.

261/03-07-12

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 207 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 173 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juin 2012;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal plus de deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement, sa portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement, le mode de paiement et de remboursement ont été précisés par la greffière adjointe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le « Règlement numéro 207 modifiant le Règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture ».

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 207, modifiant le Règlement numéro 173 imposant une tarification pour les services des loisirs et de la culture, est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

262/03-07-12

DÉPÔT DES CORRECTIONS APPORTÉES PAR LE GREFFIER À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 174/07-05-12

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'accepter le dépôt des corrections apportées par le greffier de la Ville à la résolution numéro 174/07-05-12, adoptée à la séance du 7 mai 2012, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

263/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

RENONCIATION À METTRE FIN À 2 DES 3 ENTENTES VISÉES À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 174/07-05-12

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 174/07-05-12 adoptée à la séance du 7 mai 2012, la Ville de Rivière-Rouge a décidé de mettre fin à diverses ententes intermunicipales en matière de protection incendie, pour éviter leur renouvellement afin d'en renégocier les termes;

CONSIDÉRANT qu'au conseil des maires de la MRC d'Antoine-Labelle du 26 juin 2012, les maires des municipalités visées par ces ententes ont demandé à la Ville de Rivière-Rouge de sursoir à son intention de mettre fin à ces ententes en indiquant leur ouverture à regarder la tarification des services de protection incendie et à prévoir une clause d'ajustement annuel et automatique des tarifs selon la hausse de l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT que de telles négociations nécessitent la mise en place d'un comité formé de représentants de chacune des municipalités et que le délai avant l'échéance de ces ententes est trop court pour arrimer le nouveau comité et conclure une entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge renonce à se prévaloir de la résolution numéro 174/07-05-12 pour mettre fin le 31 décembre 2012 à deux (2) des trois (3) ententes qui sont visées à cette résolution, soit les ententes suivantes :

- Entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services intervenue entre la Ville de Rivière-Rouge et dix (10) autres municipalités ainsi que la Ville de Mont-Laurier en 2005 et renouvelée automatiquement pour 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012;
- Entente relative à l'intervention conjointe nécessitant l'utilisation des pinces de désincarcération intervenue en 2011 entre la Ville de Rivière-Rouge et dix (10) autres municipalités ainsi que la Ville de Mont-Laurier représentée par l'addenda numéro 1.

D'aviser cependant toutes les autres municipalités liées par ces ententes et la Ville de Mont-Laurier que la Ville de Rivière-Rouge se prévaudra de sa faculté de mettre fin à ces ententes après le 31 juillet 2013 pour éviter leur renouvellement le 1^{er} janvier 2014 si de nouvelles ententes ou des addenda ne sont pas conclus le ou avant le 31 juillet 2013 pour :

- un ajustement à la hausse des tarifs visés à chacune des ententes;
- une clause d'ajustement annuel et automatique des tarifs selon la hausse de l'indice des prix à la consommation;
- la rétroactivité de ces ajustements au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

264/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

TRANSPORT ROUTIER

INSTALLATION ET BRANCHEMENT D'UNE LUMIÈRE DE RUE AVEC POTENCE SUR LE POTEAU ÉLECTRIQUE SITUÉ À L'ANGLE DU CHEMIN DU RAPIDE ET DU CHEMIN RAYMOND

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De demander à Hydro-Québec l'installation et le branchement d'une lumière de rue avec potence sur le poteau électrique situé à l'angle du chemin du Rapide et du chemin Raymond dans la Ville de Rivière-Rouge.

De préciser à Hydro-Québec que la Ville fournira la potence et la lumière de rue.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

265/03-07-12

MODIFICATION DE NOMS DE CHEMINS

CONSIDÉRANT que des citoyens ayant leur propriété sur le chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est ont informé le conseil, entre autres, que lorsqu'ils donnent leur adresse postale à plusieurs intervenants, le nom du chemin, lorsqu'il est écrit à l'ordinateur, est souvent amputé de quelques caractères (souvent le « Est » n'apparaît pas), ce qui a pour effet de retarder souvent la livraison de leur courrier avec la mention « adresse incomplète » estampée sur l'enveloppe par Postes Canada;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le nom des deux (2) chemins suivants : « chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est » et « chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest » pour que le nom de ces chemins soit un peu plus court;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De modifier la résolution numéro 346/10-10-06, adoptée à la séance du 10 octobre 2006, dont le titre est « nomination des rues » :

- de manière à remplacer le texte suivant de cette résolution :
« chemin du Lac-aux-Bois-Francis Est »
par le texte suivant :
« chemin Lac-Bois-Francis Est »

et

- de manière à remplacer le texte suivant de cette résolution :
« chemin du Lac-aux-Bois-Francis Ouest »
par le texte suivant :
« chemin Lac-Bois-Francis Ouest ».

Que la présente résolution soit transmise à la Commission de toponymie du Québec pour approbation.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

266/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

DEMANDE DE PIIA 2012-P05 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 178, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot P-79 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9941-49-5661;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation d'une enseigne en projection sur le bâtiment d'une superficie de 0.6 mètre carré conforme à la réglementation en vigueur, de l'ajout de peinture beige (identique à la porte) sur le bois du 2^e étage et de l'ajout de lettres dans certaines vitrines;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée se localise dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'ensemble de cette demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation d'une enseigne en projection de 0.6 mètre carré de couleur beige et noire, d'ajouter de la peinture beige sur le bois du 2^e étage et de permettre l'ajout de lettrage dans certaines vitrines, conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

267/03-07-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P06 / PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située au 3159, route 117 Sud, soit sur le lot 37-6, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand et identifiée par le matricule 0038-48-0545;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation d'une nouvelle enseigne de 1.44 mètre carré à plat sur la façade du bâtiment pour le nom « Lebeau Vitres d'autos » ainsi que le remplacement de l'enseigne sur poteau incluant « Lebeau Vitres d'autos, Autopro et Automobiles G. Gargantini »;

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée se localise dans la zone COM-19 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'ensemble de cette demande respecte les objectifs et critères du PIIA-02 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

D'autoriser l'implantation d'une nouvelle enseigne de 1.44 mètre carré à plat sur la façade du bâtiment pour le nom « Lebeau Vitres d'autos » ainsi que le remplacement de l'enseigne sur poteau incluant « Lebeau Vitres d'autos, Autopro et Automobiles G. Gargantini », conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

De noter que trois (3) des enseignes actuellement apposées sur la façade principale devront être retirées.

ADOPTÉE

268/03-07-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P07 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 496-528, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 274 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9942-42-1259;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le réaménagement d'un espace commercial incluant une nouvelle porte et de la fenestration (similaire à l'ancienne « Godasse ») entre « Le Dépanneur » et la « Boutique Atmosphère »;

CONSIDÉRANT que l'ajout de ces éléments se localisent dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'aménagement de ce nouveau commerce s'agence bien avec l'aménagement existant de la « Boutique Atmosphère »;

CONSIDÉRANT que le tout respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'aménagement de ce nouvel espace commercial conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

269/03-07-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P08 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 508, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 274 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9942-42-1259;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le déplacement de l'enseigne actuelle du commerce « La Source » situé au 181, rue L'Annonciation Nord au 508, rue L'Annonciation Nord conformément à la réglementation en vigueur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée se localise dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'enseigne projetée respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le déplacement de l'enseigne « La Source » conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

270/03-07-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P09 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 230, rue L'Annonciation Nord, soit sur les lots P-81 et 82-1 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9941-49-5796;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'installation d'une enseigne sur socle, d'une enseigne à plat sur la façade du bâtiment et d'une enseigne à plat sur le balcon arrière en relation avec le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;

CONSIDÉRANT que les enseignes se localisent dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le tout respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'une enseigne sur socle, d'une enseigne à plat sur la façade du bâtiment et d'une enseigne à plat sur le balcon arrière en relation avec le parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

271/03-07-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P10 / PIIA-02 S'APPLIQUANT AUX PORTES D'ENTRÉES PRINCIPALES

Remplacée par
la résolution numéro
341/05-09-12

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-02, s'appliquant aux portes d'entrées principales, a été présentée pour la propriété située le long de la route 117 Sud, soit sur le lot P-38, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand et identifiée par le matricule 0038-39-7505;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'aménagement et l'implantation d'un nouveau commerce artériel léger;

CONSIDÉRANT qu'il se localise dans la zone COM-19 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'aménagement de ce nouveau commerce selon les plans numéros 1 à 5 de M. Pierre-Luc Beauregard, architecte, ainsi que les couleurs projetées du futur commerce respectent les objectifs et critères du PIIA-02 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'aménagement visuel de ce nouveau commerce artériel léger conformément à toutes les autres dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

272/03-07-12

DEMANDE DE PIIA 2012-P11 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 300-360, rue L'Annonciation Sud, soit sur les lots 10 et P-9 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9941-65-7157;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'ajout d'une galerie avec escalier en marge latérale pour donner accès au 2^e étage de l'extérieur;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-12 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que l'ensemble de sa demande respecte les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'ajout d'une galerie avec escalier en marge latérale donnant accès au 2^e étage. Les garde-corps doivent être esthétiques et s'harmoniser au bâtiment; le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

273/03-07-12

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

DEMANDE DE PIIA 2012-P12 / PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville (secteur L'Annonciation) et du noyau villageois (secteur Sainte-Véronique), a été présentée pour la propriété située au 677, rue L'Annonciation Nord, soit sur le lot 281 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et identifiée par le matricule 9942-23-8229;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation de plusieurs enseignes commerciales en façade et en marge latérale du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-11 et qu'elle est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que certaines demandes respectent les objectifs et critères du PIIA-01 du Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'implantation des enseignes suivantes :

- Une enseigne à plat sur le coin de la façade principale identifiant les bannières des commerces en question et une enseigne à plat sur la façade principale identifiant le nom du commerce (préférentiellement au-dessus de la porte d'entrée du commerce) ce qui totalise les 3 mètres carrés maximum pouvant être séparés;
- L'installation d'une enseigne incluant les 3 dessins de filigrane ou le nom du commerce dans le pignon central sur le côté latéral gauche (stationnement) ou des bannières sur le mur bourgogne arrière à proximité de la porte;

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

274/03-07-12

MANDATS À UNE FIRME D'AVOCATS POUR MISE EN DEMEURE, CONSTAT D'INFRACTION ET PROCÉDURE JUDICIAIRE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour entreprendre toute procédure judiciaire pénale, incluant la présentation de la preuve et l'audition du dossier, avec une mise en demeure au préalable, à l'égard des dossiers suivants de contraventions aux règlements d'urbanisme et/ou au règlement concernant les nuisances :

- matricule 0248-21-9417 : 6860, chemin du Lac-Lanthier Est, lot 40-1 rang J du cadastre officiel du Canton de Marchand, pour des travaux sans permis sur la rive et dans le littoral;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

- matricules 9940-54-9460 et 9940-73-9591 : rue L'Annonciation Sud, lots 43-29, 43-30, partie 43, 44-18, 44-19, partie 44, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand, pour des roulottes qui sont non permises sur le terrain et des nuisances qui jonchent le sol et des rejets de contaminants.

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour tenter toute procédure judiciaire civile appropriée, dont une requête en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* contre le propriétaire et l'occupant des lots 43-29, 43-30, partie 43, 44-18, 44-19, partie 44, rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand.

De confier un mandat de services professionnels à la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés, avocats, pour tenter toute procédure judiciaire civile appropriée, dont une requête en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* contre le propriétaire et l'occupant du 6860, chemin du Lac-Lanthier Est, lot 40-1 rang J du cadastre officiel du Canton de Marchand, avec l'envoi d'une mise en demeure au préalable.

ADOPTÉE

275/03-07-12

COMPILATION DE DONNÉES PAR LE MILIEU MUNICIPAL DANS LE CADRE DU PROJET « PORTRAIT ÉNERGÉTIQUE » DE LA TABLE RÉGIONALE DE L'ÉNERGIE ET DE LA CRE LAURENTIDES : DÉSIGNATION D'UN RESPONSABLE DU DOSSIER

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De confirmer la participation de la Ville de Rivière-Rouge à la collecte de données dans le cadre de la réalisation du portrait énergétique régional que la CRE Laurentides pilote avec la Table régionale de l'énergie.

De désigner le directeur des travaux publics de la Ville pour agir à titre de responsable de la compilation de données à la Ville de Rivière-Rouge dans le cadre du projet « portrait énergétique » de la Table régionale de l'énergie et de la CRE Laurentides.

ADOPTÉE

276/03-07-12

LOISIRS ET CULTURE

APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA LOCATION DE GLACE AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE POUR LES SAISONS 2012-2013, 2013-2014 ET 2014-2015 ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE CURLING VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'entente devant intervenir entre la Ville et le Club de curling Vallée de la Rouge relative à la location de glace au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, et ce, pour les saisons 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier et directeur général adjoint à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

277/03-07-12

APPROBATION DU BAIL POUR LA LOCATION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le bail devant intervenir entre la Ville et M. Nicolas Bégin pour la location du restaurant et du bar au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge pour une période de deux (2) ans, soit du 1^{er} août 2012 au 31 juillet 2014.

D'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale ou le greffier et directeur général adjoint à signer ledit bail pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

278/03-07-12

DOSSIER « VILLE ACTIVE » : ACHAT DE SUPPORTS À VÉLO

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de sept (7) supports à vélos pour les installer aux abords de certains édifices publics de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente dépense, jusqu'à concurrence de 4 000,00 \$ incluant les taxes applicables, soit acquittée à même le surplus affecté de l'ancienne Municipalité du Village de L'Annonciation.

ADOPTÉE

279/03-07-12

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUR LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA MONTAGNE DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE - PHASE 1

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et de la culture de la Ville à présenter et signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, une demande de subvention pour le projet d'agrandissement et de réaménagement de la montagne du Camping Sainte-Véronique de la Ville, phase 1, dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II, année 2012-2013, et tout document s'y rapportant.

ADOPTÉE

280/03-07-12

DEMANDE DU CLUB QUAD IROQUOIS POUR CIRCULER TEMPORAIREMENT EN VÉHICULE TOUT TERRAIN SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE SUD LE 18 AOÛT 2012

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la circulation temporaire en véhicule tout terrain (VTT) sur le chemin de la Rivière Sud, à Rivière-Rouge, dans la partie comprise entre le chemin de La Macaza (École du Méandre) et le parc Liguori-Gervais, le 18 août 2012 de 10h00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

à 17h00, pour la tenue d'une épluchette de blé d'Inde organisée par le Club Quad Iroquois au parc Liguori-Gervais; tous les bénéfices générés par cette activité seront remis à la Fondation du cancer du sein du Québec.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec et au ministère des Transports du Québec (MTQ).

ADOPTÉE

DIVERS

281/03-07-12

TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES ET CENTRE DE RÉADAPTATION DES HAUTES-VALLÉES (CHDL-CRHV)

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de sept (7) billets à raison de 175,00 \$ chacun et une contribution de 1 200,00 \$ pour être un partenaire « aigle » pour le 23^e tournoi de golf de la Fondation du Centre hospitalier des Laurentides et Centre de réadaptation des Hautes-Vallées (CHDL-CRHV) qui aura lieu le 27 août 2012 au Club de golf de Nominique.

ADOPTÉE

282/03-07-12

TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat de quatre (4) billets supplémentaires pour le premier tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste MRC d'Antoine-Labelle, qui aura lieu le 11 juillet 2012 au Club de golf de Nominique, à raison de 120,00 \$ chacun; les bénéfices recueillis de ce tournoi de golf seront remis aux maisons des jeunes du secteur de la Rouge, la présente résolution étant en complément à la résolution numéro 244/04-06-12 adoptée à la séance du 4 juin 2012.

ADOPTÉE

283/03-07-12

MAINTIEN DU CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT ET D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (CAAF) DE L'ENTREPRISE FOREX INC. DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE À RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT que la compagnie Forex inc. a acquis les actifs de la scierie Max Meilleur et Fils inc. localisée à Ferme-Neuve, le 18 août 2010, ainsi que les actifs de la scierie Henri Radermaker et Fils inc. localisée dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge, le 24 août 2010, et qu'à ce titre, la compagnie Forex inc. est maintenant propriétaire des bâtiments, des terrains et des équipements desdites scieries de résineux dans la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT la performance de l'usine de l'entreprise Henri Radermaker et Fils inc. située dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge avant sa fermeture;

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 383/01-11-10 adoptée à la séance du 1^{er} novembre 2010, le conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge a soutenu les démarches de la compagnie Forex inc., auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), afin d'obtenir les contrats d'aménagement et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

d'approvisionnement forestier (CAAF) des usines Max Meilleur et Fils inc. à Ferme-Neuve et Henri Radermaker et Fils inc. à Rivière-Rouge, secteur Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que, grâce aux démarches de la Ville de Rivière-Rouge et à l'appui du milieu, la compagnie Forex inc. bénéficie d'un contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) pour son usine située dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge, telles démarches qui avaient pour but de protéger le CAAF et de maintenir les emplois à Rivière-Rouge;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la direction de la compagnie Forex inc. a discuté avec la mairesse de Rivière-Rouge, Mme Déborah Bélanger, le 3 juillet 2012 des intentions de la compagnie de demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) de transférer le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de l'usine localisée dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge vers son usine localisée à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que la compagnie Forex inc. ne s'approvisionne pas auprès des producteurs forestiers sur des lots privés du secteur du Syndicat des producteurs forestiers de Labelle, affiliés à la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ), ce qui représente un potentiel inexploité important;

CONSIDÉRANT qu'une quantité assez importante de bois (en mille mètres) pourrait être fournie par les producteurs forestiers de Labelle;

CONSIDÉRANT que les quantités d'approvisionnement pour les lots privés ont été déposées récemment au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) par le Syndicat des producteurs forestiers de Labelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge, dans un souci de diversifier son économie locale tout en assurant l'occupation et la vitalité de son territoire, souhaite la réouverture, par la compagnie Forex inc., de l'usine localisée dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge, et ce, dans le but de récupérer les emplois qui existaient à cet endroit avant la fermeture de cette usine;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

De s'objecter à la demande de la compagnie Forex inc. auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) à l'effet de transférer le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de l'usine localisée dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge vers son usine localisée à Ferme-Neuve située à plus de cent (100) kilomètres de Rivière-Rouge.

De demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) de maintenir le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) de la compagnie Forex inc. pour son usine localisée dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- M. Jean Charest, premier ministre du Québec,
- M. Clément Gignac, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord,
- M. Alain Paquet, ministre responsable de la région de Laval, de la région des Laurentides et de la région de Lanaudière,
- M. Sylvain Pagé, député de Labelle,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2012

- M. André B. Lemay, directeur régional de L'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides du ministère des Ressources naturelles et de la Faune,
- M. Jean-Jacques Cossette, président de la compagnie Forex inc.,
- M. Marc Gascon, président de la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides,
- M. Roger Lapointe, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et président de la Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL),
- M. Michel Adrien, président du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil répondent aux questions adressées par le public.

284/03-07-12

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au lundi 30 juillet 2012 à 19h30 et que l'ordre du jour comprenne, entre autres, les sujets suivants :

1. Bouclage du réseau d'aqueduc du secteur sud : Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs,
2. Excavation et disposition de remblai sur la propriété de « Stock Dépôt »,
3. Appui au Club Quad Hauts-Sommets relatif à sa demande d'aménager un nouveau sentier à l'est du réservoir Kiamika.

Il est 20h23.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux